

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE**

DATE : 07/09/2020

REFERENCE : MARS N°2020_75

OBJET : Déploiement d'un outil de veille sur les stocks en équipements de protection individuelle des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Pour action

- Etablissements hospitaliers, établissements et services médico-sociaux

Pour information

- DGOS ARS SpF
 DGCS ARS de Zone ANSM Autre :

Mesdames, Messieurs,

Depuis le début de l'épidémie de Covid19, l'Etat a organisé la distribution de masques et d'équipements de protection individuelle (EPI) à tous les acteurs du monde médical et médico-social. Dans un contexte de forte tension sur les approvisionnements, la priorité de l'Etat a été la sécurité sanitaire des personnels de santé dans l'exercice de leur mission, et la limitation au maximum de la diffusion du virus. Il s'est donc substitué aux acteurs classiques pour répondre à un besoin en équipements de protections individuelles inédit.

Une grande variété d'outils de reporting a été mise en place localement pour permettre aux ARS d'obtenir de la visibilité sur les stocks des établissements et ainsi évaluer leur niveau de tension sur les approvisionnements.

Il a été développé en lien avec la DREES un outil centralisé de suivi des stocks en EPI, dénommé « EPI-STOCK », qui a vocation à se substituer aux autres formes de remontées de stocks d'EPI (Googleforms, tableurs Excel, etc.). L'objectif est de permettre une veille en routine sur les stocks, une harmonisation du reporting et une automatisation des alertes en cas de tension.

Objectifs d'EPI-Stock :

- 1- être un outil de dialogue entre les établissements et les ARS, un outil de veille et d'appui à la gestion de crise au niveau régional ;
- 2- être un outil de dialogue entre les ARS et le centre de crise sanitaire et d'aide à la décision pour les dépannages urgents à partir du stock stratégique Etat.

Un outil de veille automatisée sur des EPI essentiels pour la lutte et la prévention de la COVID-19 :

La mise à jour des stocks via cet outil est de la responsabilité du directeur d'établissement. Il vous est demandé de mettre à jour, de façon hebdomadaire, les stocks disponibles pour chaque type d'équipement. L'outil concerne les EPI du stock de sécurité Etat:

- Masques chirurgicaux ;

- Masques FFP2 ;
- Gants ;
- Sur-blouses ;
- Tabliers ;
- Charlottes.

Les informations collectées à ce titre permettront aux ARS d'anticiper les potentielles situations de tension et de les traiter immédiatement : une estimation des besoins de l'établissement de santé sera remontée au centre de crise sanitaire afin de procéder à des arbitrages de dépannages entre établissements. **La mise à jour d'EPI-Stock est également un préalable à la sollicitation du centre de crise sanitaire et de Santé Publique France pour la mise en œuvre des réapprovisionnements d'urgence.**

L'application-web calcule le nombre de jours couverts par le stock à partir des données remontées et fait apparaître de façon immédiate une alerte lorsque la durée de **couverture est inférieure à 3 semaines.**

Un outil de recensement au maillage adapté:

Chaque entité juridique sanitaire ou médico-sociale peut disposer d'un compte d'accès à l'application web pour renseigner ses données de stock. La visualisation des données est par défaut présentée à l'échelle de l'entité juridique, à laquelle le principal FINESS géographique a été associé pour générer une visualisation géographique.

Dès lors, lorsqu'une entité juridique a plusieurs sites géographiques, deux cas se présentent :

1. L'entité juridique possède une gestion centralisée des stocks : un seul stock global est remonté pour l'ensemble de l'entité juridique en remplissant un seul site.

Ex : Des hôpitaux en direction commune, ou des EHPAD rattachés à un CH, font apparaître leur stock dont la gestion est centralisée, en un seul point.

2. Au sein de leur entité juridique, certains sites géographiques ont des gestions de stocks différenciés : dès lors, chaque site peut remplir ses propres stocks de façon différenciée. Sur l'outil, l'établissement a le loisir de sélectionner pour quel site géographique les stocks sont renseignés.

Calendrier et modalités de déploiement progressif de l'outil :

La plateforme de remontée des stocks des établissements, pilotée par la DREES est opérationnelle depuis le début du mois d'août, et est en cours de déploiement ainsi que de fiabilisation. Chaque ARS se dotera d'un référent EPI-Stock avec lequel les établissements pourront interagir.

Le déploiement est prévu en deux phases :

Phase 1 : pilotage Ministère de la Santé	Le Ministère crée les comptes des 3089 établissements les plus importants et s'assure de leur fournir les codes d'accès.	De début août 2020 à début octobre 2020
Phase 2 : pilotage ARS	Les ARS prennent la main et créent les comptes des autres structures	A partir de mi-septembre 2020

Katia Julienne

Directrice générale de l'offre de soins

Signé

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

Signé